



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

DISPOSITIF DE MEDIATION SUR LE PARC
PRIVE SOCIAL ET TRES SOCIAL :
CONVENTION AVEC LE PACT ARIM DES
DEUX-SEVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
15 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

AMERU

DISPOSITIF DE MEDIATION SUR LE PARC PRIVE SOCIAL ET TRES SOCIAL : CONVENTION AVEC LE PACT ARIM DES DEUX-SEVRES

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le PACT ARIM des Deux-Sèvres a repris une partie de l'activité antérieurement assurée par le Service Logement concernant la gestion locative des logements "sociaux" et "très sociaux" du parc privé. Cette activité est gérée sous forme de mandat de gestion, via son réseau SIRES Aquitaine Deux-Sèvres, pour le compte de propriétaires privés.

Le PACT ARIM des Deux-Sèvres se rémunère pour la gestion comptable et financière par une redevance.

Une participation complémentaire de la Ville de Niort est nécessaire pour que le PACT ARIM des Deux-Sèvres assure sa mission de suivi, d'accompagnement et d'assistance aux locataires, qui sont pour la plupart d'entre eux, en grande difficulté sociale.

La convention qui encadrerait les conditions d'exercice de cette activité prend fin le 31 octobre 2009. Il convient de la reconduire pour 2 années afin de ne pas interrompre le suivi de ménages déjà en cours et d'accueillir de nouveaux ménages nécessitant un suivi dans la durée. Il est à noter que le service proposé aux propriétaires bailleurs privés par le PACT ARIM est une incitation au conventionnement de logements réhabilités, cohérente avec les objectifs de l'OPAH RU.

Sur la base du bilan d'activité de cette convention et du bilan annuel rendu en octobre 2009, il vous est proposé de reconduire la Convention pour une durée de deux ans, avec date de prise d'effet au 1^{er} novembre 2009 et selon les conditions suivantes :

- Rémunération du PACT ARIM de 325.72 € par suivi, avec réévaluation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation,
- Convention signée sur la base de 75 suivis par an,
- Révision annuelle en fonction du nombre de suivis réels,
- Présentation d'un bilan annuel.

La dépense est imputée sur le budget 2009, Chapitre 65, Compte nature 6558, Fonction 8200.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à l'encadrement des dispositifs de médiation sur le parc privé social et très social avec le PACT ARIM
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL